

## Séance du mardi 16 Octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le mardi seize octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Daniel **Paccoud**, Maire.

Membres en exercice	19
Présents	16
Votants	19
Pouvoirs	3

Présents : Mesdames et Messieurs Daniel **Paccoud** (Maire), René **Blanchet** (1<sup>er</sup> adjoint), Arlette **Proietti** (2<sup>ème</sup> adjointe), Jean-Michel **Coquard** (3<sup>ème</sup> adjoint), Marie France **Pellegrin** (4<sup>ème</sup> adjointe), Patrick **Gaudillière** (5<sup>ème</sup> adjoint), Jean-Claude **Demay**, Monique **Mathieu**, Marc **Neyra**, Eric **Bettant**, Agnès **Fuxa**, Fabienne **Pegaz**, Nathalie **Dulac**, Céline **Marcuccilli**, Vincent **Bureau**, Stéphanie **Druel**.

Excusés : Dominique **Schmitt**, Jocelyne **Crozet**, Alain **Reynier**.

Pouvoirs : Dominique **Schmitt** donne pouvoir à Marie-France **Pellegrin**, Jocelyne **Crozet** donne pouvoir à Arlette **Proietti**, Alain **Reynier** donne pouvoir à René **Blanchet**.

Secrétaire : Marie-France **Pellegrin**.

En préambule au conseil municipal, Daniel Paccoud informe du décès de la maman de Céline PERROT, secrétaire générale, ce qui explique son absence à ce conseil.

Il évoque également la tristesse des élus et agents suite au décès de Colette Vaudeleau, agent communal ayant pris sa retraite en juillet dernier. Monsieur le Maire propose de respecter une minute de silence à cette intention.

Marie France Pellegrin est nommée secrétaire de séance.

### I - RAPPEL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Daniel Paccoud rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du 4 septembre 2018 et demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance. Le Conseil adopte à l'unanimité le procès-verbal du Conseil municipal du 4 septembre 2018.

### II – AFFAIRES FONCIERES

❖ *Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)* : 6 DIA à l'ordre du jour de cette séance pour lesquelles la commune ne préempte pas.

### III – AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

➤ **Point sur l'exécution budgétaire** : Marie France Pellegrin présente un point des charges de personnel (chapitre 012), avec un tableau par agent. Un ajustement de crédits sera sûrement nécessaire d'ici la fin de l'année afin de faire face à des dépenses imprévisibles lors de l'établissement du budget (absences de personnel nécessitant des remplacements par voie contractuelle, réemploi de certains agents suite à la modification des rythmes scolaires). Pour rappel, ce chapitre budgétaire avait été provisionné à 608 450 €. En l'absence de 2 secrétaires, la décision modificative pour ce chapitre 012 est reportée au conseil de novembre, voire décembre.

➤ **Information sur le bail à usage commercial en faveur du bar-restaurant « Le Petit Bourg »** : la SAS « le petit Bourg », représentée par Vincent LEFEBVRE, reprend la gestion de l'activité de bar-restaurant. A cet effet, un bail commercial de 9 ans a été signé le 1<sup>er</sup> octobre 2018 pour un loyer mensuel de 650 €, en conformité avec les règles, dispositions et législations en vigueur (notamment au niveau accessibilité, amiante, Diagnostic de Performance Energétique). Un état des lieux a été dressé le 8 octobre par le policier municipal, assermenté, état des lieux précis qui a relevé les différents points du bâtiment, le bâtiment n'étant pas neuf. M. LEFEBVRE a souhaité faire des travaux de rafraîchissement, ainsi qu'un sanitaire accessible au rez-de-chaussée.

**IV – PERSONNEL**

Monsieur le Maire informe que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

❖ **Suppression d'un poste de Gardien-Brigadier à temps complet et création d'un poste de Brigadier-chef principal à temps complet (délibération n° 2018.050)**

Monsieur le Maire expose que la commune a recruté depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017 Monsieur Philippe JAMEY en qualité de Gardien-Brigadier à temps complet pour assurer les fonctions de policier municipal.

Au regard de son ancienneté, Monsieur le Maire propose de procéder à la suppression d'un poste de Gardien-Brigadier à temps complet pour créer un poste de Brigadier-chef principal à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord pour la suppression d'un poste de Gardien-Brigadier à temps complet et pour la création un poste de Brigadier-chef principal à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 ;
- modifie ainsi le tableau des emplois ;
- inscrit au budget, au chapitre 012, les crédits correspondants.

❖ **Suppression d'un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet et création d'un poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (délibération n° 2018.051)**

Monsieur le Maire expose que la commune a recruté depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2011 en qualité d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) Madame Stéphanie DULAC.

Considérant son ancienneté dans son grade, Monsieur le Maire propose de procéder :

- à la suppression d'un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet, sur une quotité de temps travail hebdomadaire effective de 38.00 h correspondant à une quotité hebdomadaire lissée de 28.81 h pour la période du 01/08/2018 au 31/12/2018 ;
- à la création d'un poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps non complet, sur une quotité de temps travail hebdomadaire effective de 38.00 h correspondant à une quotité hebdomadaire lissée de 28.81 h pour la période du 01/08/2018 au 31/12/2018.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord pour la suppression d'un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet, sur une quotité de temps travail hebdomadaire effective de 38.00 h correspondant à une quotité hebdomadaire lissée de 28.81 h pour la période du 01/08/2018 au 31/12/2018 et pour la création d'un poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps non complet, sur une quotité de temps travail hebdomadaire effective de 38.00 h correspondant à une quotité hebdomadaire lissée de 28.81 h pour la période du 01/08/2018 au 31/12/2018 ;
- modifie ainsi le tableau des emplois ;
- inscrit au budget, au chapitre 012, les crédits correspondants.

❖ **Tableau des effectifs municipaux au 1<sup>er</sup> octobre 2018**

Monsieur le Maire expose le tableau des effectifs municipaux au 1<sup>er</sup> octobre 2018, comme suit :

Catégorie	Filière	Grade	Nombre d'agent			ETP		
			Titulaire	Non titulaire	Total	Titulaire	Non titulaire	Total
A	Admin	Attaché	1		1	1		1
B	Admin	Rédacteur	1		1	1		1
C	Admin	adjoint administratif ppal 1e cl	1		1	0.8		0.8
		adjoint administratif ppal 2e cl	1		1	0.5		0.5
	Technique	Adjoint technique	6	4	10	3.65	0.75	4.4
		Adjoint technique principal 2e classe	3		3	2.55		2.55
		Adjoint technique principal 1ere classe	1		1	1		1
		Agent de maîtrise principal	1		1	1		1
	Police	Brigadier Chef principal	1		1	1		1
	Médico Sociale	ATSEM ppl 1ere cl	1		1	0.82		0.82
		ATSEM ppl 2e cl		1	1		0.92	0.92
Culturelle	Assistant d'enseign artistique		1	1		0.31	0.31	
			<b>17</b>	<b>6</b>	<b>23</b>	<b>13.32</b>	<b>1.98</b>	<b>15.3</b>

**V - TRAVAUX**

❖ **Point sur les dossiers en cours :**

➤ **Réhabilitation/extension école élémentaire :**

Jean-Claude Demay évoque qu'il reste quelques menus travaux à finaliser. Les finitions sont toujours compliquées.

L'inauguration de l'école du 22 septembre a été un succès, beaucoup de personnes sont venues, l'exposition a été appréciée, notamment par des anciens élèves, qui se retrouvaient sur les photos. Ce fut un bon moment passé avec les habitants qui se sont déplacés en nombre.

L'après-midi plus officiel avec l'intervention des enfants a été très apprécié. Une météo très clémente a été une clé du succès. Un petit regret sur le manque de respect des personnes présentes, notamment pendant les discours.

Arlette Proietti rajoute que les visites de l'école le matin avec les enfants ont été très appréciées, à la fois des enfants qui ont guidé et des visiteurs.

Monsieur le Maire remercie tous ceux qui se sont investis dans toutes les préparations nécessaires à cette journée, sans oublier les agents ayant effectué les différentes installations ou l'entretien.

➤ **Travaux du cimetière :**

Jean-Michel Coquard informe que le chantier avec le maçon n'interviendra qu'après la Toussaint.

➤ **Aménagement de la place et de la rue de la mairie - sécurisation et accessibilité :**

Patrick Gaudillière rappelle la procédure : le lancement de consultation des entreprises le 16 août a débouché sur une ouverture de plis le 24 septembre.

Les 2 offres réceptionnées étant largement supérieures au coût d'objectif fixé à 436 000 €, le choix a été fait d'entreprendre une phase de négociation avec les deux entreprises qui ont répondu, regroupant au total 7 entreprises : Chazal et Parcs et Sports.

Une visite sur les lieux a été demandée aux entreprises. Un point sur l'analyse des offres a été réalisé le 9 octobre dernier, les montants sont encore supérieurs aux estimations.

De nouvelles offres sont demandées avec quelques modifications dans le cahier des charges de certains lots, dans un but de réduire les coûts. La commission d'appel d'offres se réunira de nouveau le 22 octobre pour les étudier.

Daniel Paccoud précise qu'actuellement, tous les appels d'offres de la Communauté de Communes constatent une dérive importante à la hausse dans les marchés de voirie, ce qui n'est pas sans poser quelques problèmes budgétaires.

➤ **Travaux de voirie :**

Patrick Gaudillière informe que la société Axima a commencé le programme prévu cette année : chemin de Serveau et chemin des Pothières ; les enrobés sont prévus très prochainement à ces deux endroits.

La semaine dernière, une reprise a été faite chemin de la Cheville ; les travaux à réaliser sur la montée de Chalier sont un peu compliqués à la réalisation, avec une problématique de pente. Le programme sera fini par l'allée des Chardons.

➤ **Eclairage de Trézette :**

Patrick Gaudillière informe que l'installation est en cours de finalisation.

➤ **Travaux d'installation de la fibre :**

Ils se poursuivent.

Les travaux ne font pas l'unanimité, 3 personnes différentes ayant appelé l'adjoint d'astreinte sur le téléphone d'urgence un dimanche à midi pour se plaindre que les câbles dénaturent le paysage. Un interlocuteur a convenu que les usagers qui allaient pouvoir bénéficier de la fibre tant attendue pouvaient s'en réjouir.

Daniel Paccoud rappelle que le numéro d'urgence est réservé aux urgences. D'autres moyens sont à disposition des habitants pour faire part de ces remarques quant à la vie de la commune : ouvertures du secrétariat, mails, téléphones, prise de rendez-vous avec les élus concernés...

## VI – URBANISME

❖ *Point sur les dossiers en cours :*

❖ *Approbation de la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme - intégration de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) (délibération n° 2018.052)*

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 04 novembre 2013 (délibération n° 2013.050) approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'article L 153-37 du Code de l'urbanisme autorisant le Maire à engager la procédure de modification et à établir ledit projet ;

Vu l'arrêté municipal n° 2018/052 en date du 23 avril 2018 prescrivant la mise à l'enquête publique relative à la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu le rapport de Mme le Commissaire-Enquêteur daté du 16 Juillet 2018 ;

Monsieur le Maire rappelle le fondement de cette modification n° 1 et précise que dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvée le 4 novembre 2013 par la délibération susvisée, un périmètre d'étude, au titre de l'article L123-2 a et b ancien du Code de l'urbanisme régi aujourd'hui par l'article L 151-41 5° du Code de l'urbanisme, avait été acté pour une durée de 5 ans dans l'attente de l'approbation d'un projet d'aménagement. Ceci a eu pour effet de rendre impossible toute construction et installation sur le périmètre.

Dans la perspective d'élaborer un projet cohérent sur l'aménagement de l'entrée du Bourg Nord, la commune de Pommiers a confié à l'Etablissement Public Foncier d'Etat de l'Ouest Rhône-Alpes (EPOA) la réalisation d'une étude de faisabilité pré-opérationnelle afin de préconiser des principes d'aménagements permettant de :

- requalifier l'entrée de village ;
- favoriser l'optimisation et la qualité de l'urbanisation et son intégration paysagère ;
- densifier et diversifier l'offre de logements (objectif de 35 % de mixité sociale intégré dans le PLU) ;
- se mettre en cohérence avec les évolutions récentes des dispositions législatives et réglementaires ;
- maintenir une offre de proximité (commerces et services) ;
- valoriser les espaces publics et les cheminements piétons ;
- prendre en compte les objectifs de développement durable dans une stratégie globale de développement de la commune.

Le Conseil municipal, par délibération en date du 11 octobre 2016 (délibération n° 2016.050) a approuvé le scénario d'aménagement n° 4 issu de l'étude de faisabilité.

Ces principes fixent les orientations d'aménagement et de programmation qui ont été soumises à l'enquête publique organisée du 14 mai au 13 juin 2018. Les contraintes et les perspectives d'évolution sont détaillées dans l'OAP elle-même.

Monsieur le Maire et M. René Blanchet, adjoint délégué à l'urbanisme, rappellent qu'une réunion ayant pour objectif de présenter la démarche aux propriétaires fonciers situés dans le secteur de l'OAP a été organisée le 06 octobre 2017. Ce principe de concertation, intégrant la présentation de la démarche, des principes de schéma d'aménagement, de ses objectifs et des modes opératoires, a été déployé auprès des habitants durant l'ensemble de la procédure. Par ailleurs, plusieurs entretiens ont permis d'échanger avec les propriétaires concernés.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé de faire appel à un bureau d'études qualifié pour la formalisation de cette Orientation Programmée d'Aménagement (délibération n° 2017.009 du 21 février 2017), en retenant l'Atelier d'Urbanisme et d'Architecture (AUA) qui a conduit précédemment la requalification du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme.

Une enquête publique s'est déroulée du 14 mai au 13 juin 2018.

Une réunion, regroupant les Personnes Publiques Associées ainsi que les communes limitrophes et les établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés, a été organisée le 12 septembre 2017. Le projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme leur a été notifié le 26 mars 2018, sans qu'aucune observation de nature à remettre en cause le projet de modification n° 1 n'ait été relevée.

M. René Blanchet précise la nature des éléments du PLU impactés par cette modification : le rapport de présentation, le règlement et ses ajustements, la liste des emplacements réservés et la cartographie dont une mise à jour est nécessaire.

M. René Blanchet expose :

- que le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur ont fait l'objet d'une étude attentive par la commission urbanisme réunie le 6 septembre 2018 ;
- que le rapport et les conclusions ainsi qu'une note explicitant les modifications réalisées entre l'arrêt et l'approbation du dossier ont été transmis à l'ensemble des conseillers en amont de la présente séance.

Entendu le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur ;

**Considérant qu'en conclusion de son rapport en date du 16 Juillet 2018, le Commissaire-Enquêteur a émis un avis favorable sous 2 réserves suspensives :**

1/ Que le nombre de logements des secteurs 2, 3 et 4 soit revu à la baisse, a minima pour prendre en compte le dépassement déjà opéré sur le secteur 1 ;

2/ Que le taux de 35 % de logements sociaux soit inscrit dans l'OAP comme un objectif global sur les 4 secteurs.

Cet avis était accompagné d'une recommandation relative au tracé des voies internes de l'OAP dans le cadre d'un plan de circulation du centre bourg avant d'entériner ou modifier les emplacements réservés.

Le rapport de présentation de la modification n° 1 du PLU explicite les modifications réalisées entre l'arrêt et l'approbation du dossier.

#### **Sur la réserve n° 1 :**

Il y a lieu de rappeler le contexte de la modification. Dans son PLU approuvé en 2013, la commune avait mis en place un périmètre d'étude, au titre de l'article L123-2 a et b ancien du Code de l'urbanisme régi aujourd'hui par l'article L 151-41 5° du Code de l'urbanisme, qui avait pour effet de rendre impossible toute construction et installation sur le périmètre pour une durée de 5 ans, dans l'attente de l'approbation d'un projet d'aménagement. Les aménagements et les extensions des constructions existantes y étaient toutefois autorisés.

Afin de mettre en place un projet cohérent, la commune de Pommiers a signé une convention avec EPORA. Les orientations d'aménagement et de programmation sont issues de cette étude pré-opérationnelle. De fait, cette dernière a pris en compte les aspects qualitatifs du projet et a aussi intégré une approche économique. La densité qui en résulte est non seulement liée à la volonté de conforter la centralité de la commune avec des formes appropriées mais aussi de permettre à l'OAP de trouver sa traduction opérationnelle.

C'est pourquoi, les élus rappellent que ce nombre de logements par secteur résulte d'une étude de faisabilité économique et qu'il s'agit plutôt d'un nombre maximum.

### Sur la réserve n° 2 :

Il est préconisé par le Commissaire-Enquêteur que le taux de 35 % de logements sociaux soit global sur les 4 secteurs. Nous savons que c'est au moment des dépôts de Permis de Construire ou de Permis d'Aménager que le service instructeur applique la règle. Afin de répondre au mieux à cette demande, les élus ont fait le choix de mettre en place 4 secteurs correspondant aux 4 phases d'aménagement. Ainsi, il est introduit dans le règlement un secteur UB1 correspondant au secteur 1, UB2, au secteur 2, UB3 et UAb3 correspondant au secteur 3 et enfin UB4 pour le secteur 4.

### Les incidences sur le règlement :

L'article 2 des zones concernées sera alors ainsi rédigé :

## **ZONE UA**

### **CARACTERISTIQUES DE LA ZONE**

Zone urbaine centrale multifonctionnelle, immédiatement constructible, correspondant au centre-Bourg de la commune. Cette zone de forte densité est composée d'un bâti implanté sur un parcellaire majoritairement serré et en ordre continu. Elle rassemble une grande partie des équipements, commerces et services de proximité de la commune.

La zone UA est organisée en 2 secteurs :

- **Un secteur UAa** correspondant au centre historique de Pommiers,
- **Un secteur UAb** correspondant à la 1ère couronne urbaine du centre historique dans laquelle on retrouve le pôle pédagogique et une galerie commerciale. Ce secteur comprend un **sous-secteur UAb3 rattaché à l'Orientation d'Aménagement et de Programmation**.

(...)

### **Article UA 2**

#### **Occupations et utilisations du sol soumises à des conditions particulières**

Sont admises sous conditions :

- a) **Les constructions neuves et les travaux sur les constructions** existantes à usage :

(...)

- **d'habitation dans le secteur UAb3** à condition que **35% du nombre de logements total de ce secteur couplé au secteur UB3** soit affectée à du logement abordable ou locatif social.

Si un secteur identifié dans les Orientations d'aménagement et de programmation est déjà urbanisé ou si il est en cours de construction et si le nombre de logements est excédentaire par rapport au 35% requis, le pourcentage de logements abordables ou en locatif social pourra être réajusté pour conserver l'équilibre sur l'ensemble du secteur.

(...)

## **ZONE UB**

### **CARACTERISTIQUES DE LA ZONE**

Zone urbaine multifonctionnelle, immédiatement constructible, correspondant aux parties agglomérées assez denses en continuité du centre ancien de la commune.

Cette zone comprend un **secteur UBs**, réservé à l'implantation d'équipements à vocation socioéconomique. **Elle comprend également les secteurs UB1, UB2, UB3 et UB4** concernés par l'Orientation d'Aménagement et de Programmation et par une servitude de mixité sociale au titre de l'article L123-2 b (aujourd'hui L151-41 4°) du Code de l'urbanisme.

### **Article UB 2**

#### **Occupations et utilisations du sol soumises à des conditions particulières**

Sont admis sous conditions :

- a) **Les constructions neuves et les travaux sur les constructions** existantes à usage :

(....)

- **d'habitation** à condition que **35% du nombre de logements total du secteur (UB1, UB2, UB3 (couplé avec le secteur UAb3) et UB4** soit affectée à du logement abordable ou locatif social. Si un secteur identifié dans les Orientations d'aménagement et de programmation est déjà urbanisé ou si il est en cours de construction et si le nombre de logements est excédentaire par rapport au 35% requis, le pourcentage de logements abordables ou en locatif social pourra être réajusté pour conserver l'équilibre sur l'ensemble du secteur.

(...)

**Sur la recommandation** (relative au tracé des voies internes de l'OAP dans le cadre d'un plan de circulation du centre bourg avant d'entériner ou modifier les emplacements réservés) : les élus font le choix de maintenir les emplacements réservés mis en place afin de rester « maître » des aménagements des espaces publics du secteur.

Après la communication de cette partie du rapport de présentation par M. René Blanchet, le débat s'instaure entre les conseillers, notamment sur l'historique du pourcentage 35 % de logements abordables et le nombre total de logements possibles, ainsi que les règles à transcrire dans les documents d'urbanisme.

Considérant que la modification du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est présentée au Conseil municipal est prête à être approuvée, conformément aux articles L 153-36 à 38 et L 153-40 du Code de l'urbanisme ;

En l'absence d'autre question, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Il propose un vote à bulletin secret, qui est accepté par l'ensemble des conseillers présents.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide d'approuver la modification du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;
- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 153-21 du Code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local diffusé dans le Département : le Progrès ;
- dit que, conformément aux articles L 153-19 à 22 du Code de l'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme modifié est tenu à la disposition du public en mairie de Pommiers, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires du Rhône et dans les locaux de la Sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône ;
- dit que la présente délibération sera exécutoire dès réception par le Sous-préfet et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité précitées.

## **VII – BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

### **❖ Rapport sur les commissions communales :**

#### **▪ Développement durable, Agenda 21**

Marc Neyra informe qu'une réunion de l'association abc21 s'est tenue le 1<sup>er</sup> octobre. Même si cette réunion n'était pas exhaustive quant aux sujets traités, elle a permis un point de l'actualité des actions ou de nouveaux projets : broyage des végétaux, jardins partagés, projet de « répare café » en lien avec le bar associatif, produits naturels d'entretien, découvertes des plantes, énergies renouvelables, écopâturage, covoiturage, zéro pesticides, refuge de biodiversité...

Le compte-rendu de la réunion de l'association abc21 a été adressé par Jean-Michel Roussel, tous les conseillers en étaient destinataires.

René Blanchet précise qu'une opération de nettoyage du cimetière est programmée le vendredi 26 octobre à 9 h pour finaliser le nettoyage, elle s'adresse à tous les citoyens volontaires, pour réaliser une opération civique. Les espaces plus difficiles à nettoyer sont notamment les espaces entre les tombes qui relèvent des propriétaires de concessions.

#### **▪ Informations scolaires**

Arlette Proietti informe des réunions de rentrée des associations en lien avec le scolaire :

- L'assemblée générale de l'APE (association des parents d'élèves) a vu une modification du bureau.
- L'assemblée générale de l'association cantine a eu lieu également. Les remplaçants aux bénévoles sortants ont été trouvés. L'organisation de la cantine a été légèrement modifiée, les enfants étant raccompagnés à l'école à la fin de leur repas par petits groupes, ce qui évite qu'ils chahutent dans les locaux de la cantine.

Un rendez-vous est prévu entre les enseignants et l'APE concernés par l'étude, le nombre d'enfants étant toujours croissant (actuellement une soixantaine).

Le jour même du conseil a eu lieu une inauguration à l'école, en lien avec l'ITEP Jean Fayard, entre une association, pour un petit « jumelage de jardin » avec un village en Inde, en présence d'une personne indienne. Un arbre a été planté symboliquement dans la cour.

Stéphanie Druel relate les élections du CMJ, conseil municipal des jeunes, qui ont eu lieu vendredi 12 octobre, avec 15 candidatures. La règle du code électoral français a dû être appliquée, à savoir qu'en cas d'égalité de voix, c'est le plus âgé qui est élu.

Les 6 enfants élus sont : Eléa De Montaignac, Cassandre Eloi, Idalie Hernandez, Sofia Kara, Léon Magnin, Charline Martin.

Avant le début du conseil, à 20 heures, une délégation de 4 enfants est venue présenter leur bilan et partager leurs ressentis sur leur mandat.

En marge des affaires scolaires, Daniel Paccoud parle de la pétition reçue d'une dizaine de familles de collégiens, pour la mise en place d'une navette entre les hameaux éloignés et le centre du village. La demande a été transmise au Sytral, autorité organisatrice des transports. Pour rappel, la navette qui desservait les hameaux a dû être arrêtée il y a quelques années, faute de nombre suffisant d'enfants d'élémentaire prenant la navette le matin.

Le Sytral répondrait favorablement mais partiellement à la demande, en rallongeant le circuit actuel : il propose de compléter la desserte de Pommiers ligne 436 avec un départ pour le collège Asa Paulini depuis le secteur de la Grange Huguet, le matin et soir, en remontant par le

chemin du Déo vers le centre du village. En revanche, le Sytral n'est pas en mesure de proposer une desserte pour les hameaux du Carry et de la Route de St Fonds.

Céline Marcucilli reporte une demande de parents, de mise à disposition d'une salle de 17h15 à 18h30, pour une étude, de l'arrêt du car à l'arrivée des parents. Cette solution nécessitera une étude par la commune pour l'organisation et les modalités de la surveillance.

Une alternative a été proposée par Vincent LEFEVRE de mettre à disposition une salle du restaurant « Le Petit Bourg » autour d'un goûter. Daniel Paccoud confirme que cette alternative ne pourrait pas être conduite par la mairie, notamment à cause des contraintes de la législation concernant les mineurs et la délivrance de boissons.

Par contre, le circuit complémentaire proposé par le Sytral sera effectif (au retour des vacances de la Toussaint), cela résoudra la demande d'une partie des parents demandeurs, mais il faudra résoudre les problèmes de stationnement chemin du Déo et élaguer quelques arbres sur le parcours.

#### ▪ CCAS

Le repas des aînés se prépare, le samedi 24 novembre. Le traiteur est choisi, ainsi que l'animation ; les enfants de l'école viendront également chanter quelques chansons, accompagnés de l'intervenant en musique.

#### ❖ Activités des structures Intercommunales :

#### ▪ Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) : délégation au SIBA pour la fonction de délégué chargé de la Protection des données (délibération n° 2018.053)

Depuis le 25 mai 2018, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est applicable pour toutes les structures publiques. A compter de cette date, l'ensemble des Communes doit mettre en place un protocole permettant le respect en son sein de la protection des données personnelles collectées par l'ensemble des logiciels et supports numériques qui existent au sein de collectivité. En cas d'absence de respect de cette obligation de lourdes amendes sont prévues.

Cela passe notamment par la désignation d'un délégué à la protection des données en charge de mettre en place ce protocole au sein de la Collectivité (DPO). Ce délégué peut être choisi au sein d'un organisme intercommunal qui sera en charge de la mise en place d'un protocole de protection des données et de son respect.

Le Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues qui a la compétence pour l'ensemble des logiciels de gestion des Communes membres qui sont générateurs de données personnelles, peut se charger de mettre en place le respect de ce règlement pour les Communes qui le souhaitent et prendre en charge la responsabilité de délégué à la protection des données pour les Communes qui le désigneront.

Monsieur le Maire propose donc que le Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues prenne en charge la compétence de mise en place du protocole de protection des données personnelles et désigne le secrétaire du Syndicat délégué à cette protection des données personnelles pour la Commune de Pommiers, membre du Syndicat.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le principe de délégation au Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues ;
- délègue la mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) au Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues ;
- désigne M. Sébastien ROMIEU, secrétaire du Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues comme Délégué chargé de la Protection des Données (DPO) de la Mairie de Pommiers ;
- dit que le DPO est en charge du respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) pour la Mairie de Pommiers ;
- souligne que cette mission sera menée à titre gratuit car elle est intégrée dans la cotisation de la commune au Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues mais que le recours à un prestataire sera payant.

#### ▪ SIGAL

René Blanchet parle du renouvellement lancé du marché d'exploitation de la station du Carry. Par ailleurs, il conviendra d'être de plus en plus vigilant de contrôler que les eaux pluviales ne soient pas déversées dans le réseau des eaux usées. Des travaux de renouvellement de canalisations débuteront le mois prochain.

#### ▪ SIBA

Jean-Michel Coquard relate la tenue du dernier comité, où ont été abordés différents sujets, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le Musée de Pierres Folles ; à noter que certaines communes continuent à effectuer des travaux pour installer la fibre.

#### ▪ SIEVA

Patrick Gaudillière parle d'une étude qui est menée actuellement sur la qualité de l'eau sur le secteur de Buisante, à cause d'une eau un peu stagnante dans une conduite surdimensionnée sur le secteur. Des travaux seront programmés sur la conduite, afin de favoriser l'écoulement.

#### ▪ Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées

Daniel Paccoud rend compte des dossiers en cours :

- Le dossier du musée de Pierres Folles avance. Une 1<sup>ère</sup> étude a été faite, la phase de programmation est en cours ; suivra un appel d'offres. C'est un dossier estimé à 6 ou 7 Millions de travaux. La 1<sup>ère</sup> tranche pourrait être de la moitié : réfection du musée, protection

de la faille et remise en état du jardin botanique avec travaux sur les parkings et les accès. La région pourrait accorder une subvention de 920 milliers d'Euros pour les travaux, si ceux-ci sont bouclés pour fin 2020, ce qui explique la rapidité donnée à ce dossier.

- Les Zones d'activités : difficulté à en rentrer de nouvelles (problème de foncier).
- Viadorée : seul un lot reste à commercialiser sur la commune de Pommiers. Côté Anse, la société CFA dépose un permis de construire modificatif. Bulteau va sans doute obtenir le PC définitif mi-novembre.
- La Buissonnière : nouvelles installations de 2 activités, un garagiste, une start-up spécialiste en 3d.
- Bordelan : les autorisations se débloquent et les travaux vont démarrer.
- Beaulieu à Morancé : un porteur de projet envisage ce site pour une opération œnotouristique.
- La Communauté de Communes était présente au forum d'entreprises à Villefranche sur Saône : communication sur les différentes actions, et le besoin de trouver des surfaces pour accueillir de nouvelles entreprises.
- Le groupe de travail transport avance avec un recensement par des enquêtes sur les gares d'Anse et Lozanne, pour cerner la provenance des gens et les solutions alternatives possibles : covoiturage organisé ou navette par exemple.
- Un test actuellement sur Anse avec un covoiturage organisé sur 5 points, dont la piscine.
- PLH, Plan Local de l'habitat : le dossier avance.
- Plan Climat Air Energie Territorial : le diagnostic a été présenté.
- A noter la date du prochain forum de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, le 10/11 de 9 à 12 heures à Pierres Folles : à part la visite prévue des lieux, un bilan des actions conduites et projets en cours seront présentés, dont le Géopark, le dossier Pays d'Art et d'Histoire...
- Groupe de travail enfance-jeunesse réunion le 15/10 : essentiellement centré sur la réouverture des centres de loisirs le mercredi. Démarrage un peu difficile le premier mercredi, mais cela est rentré dans l'ordre. Pour exemple, le 26/09, il y avait 475 enfants présents, dont 20 de Pommiers (18 sur Anse et 2 sur Lozanne). Il n'y a pas d'accès prioritaires des enfants de la commune du centre de loisir concerné, pour répondre à une équité pour tous.  
Difficulté à trouver pour les centres de loisirs des animateurs, surtout le mercredi.  
Petite enfance : le schéma est en train d'être actualisé. Très forte demande sur notre secteur et celui de Lozanne, d'où la nécessité de renforcer le réseau des Assistantes Maternelles notamment sur le secteur ...

## TOUR DE TABLE

Marc Neyra a deux remarques : beaucoup de monde prend le sens interdit de l'allée des Noyers. Il demande s'il y a eu un retour sur l'enquête des PENAP : le rapport du Commissaire enquêteur a évoqué 3 réserves, dont Daniel Paccoud donne lecture. Pas de remarque qui concerne Pommiers. La Métropole bloque sur une de ses communes, cela risque de retarder la mise en œuvre des PENAP, qui risque d'être repoussée de 1 à 3 ans.

Nathalie Dulac : le parking à Trézette est plus facile depuis la mise en place des panneaux.

Jean Claude Demay a assisté à la remise des prix du fleurissement des Pierres Dorées à Oingt. Il n'y a plus de classement des communes. Un prix d'excellence a été donné à la commune de Pommiers qui a été complimenté avec deux observations, avec des marges de progression possibles : une concernant Trézette, l'autre concernant deux massifs de rosiers sur la départementale.

A la cantine, des bacs de réchauffe au bain-marie ont été fournis, reste le problème des branchements électriques à prévoir, dans le respect des normes.

Aux Granges, faire élaguer 2 saules qui dépassent beaucoup sur la route.

La vente de fleurs du comité de fleurissement se fera les 25, 26 et 27 octobre prochain à Trézette, à l'occasion de la Toussaint.

Marie France Pellegrin parle de la soirée du vendredi 12 octobre avec le récit des voyageurs du retour du Togo, en présence d'une cinquantaine de personnes. La présentation et les propos ont intéressés les participants, qui ont voyagé le temps d'une soirée.

René Blanchet évoque le plan de viabilité hivernale, le département propose aux communes qu'elles prennent en charge l'entretien, essentiellement le déneigement, de certaines voies départementales, moyennant dédommagement. La commune s'occuperait de la RD70E passant par le centre du village, en partie déjà réalisée par les services techniques puisqu'elle mène au local technique. Par contre, l'axe de la RD 656 (qui va de la RD70 à Grange Huguet) ne sera pas assuré par la commune et ne sera pas prioritaire.

Jeunesse et Reconstruction nous a relancé quant à l'organisation d'un chantier de jeunes l'été prochain. Alain Reynier a fait savoir qu'il aurait des difficultés à s'en occuper. Comme aucun conseiller ne se propose pour prendre le relais et assurer une des tâches, une information sera faite à Jeunesse et Reconstruction que nous ne ferons pas de chantier cette année.

City-stade : l'ouverture en semaine se fait par un agent technique, la fermeture du soir et la gestion des week-ends étant assurée par l'adjoint d'astreinte. La fermeture du soir à 20 heures pourra être anticipée au vu de la tombée de la nuit plus précoce. Un seul incident ces derniers mois à déplorer.

Projet de skate-park : le relevé topographique a été fait, la procédure de recherche de solutions de mises en œuvre pourra être lancée prochainement, assistée par des professionnels dans ce domaine.



## IX – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### ❖ *Convention de fourrière 2019 avec la SPA (délibération n° 2018.054)*

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, la SPA de Lyon et du Sud-Est renouvelle sa proposition afin de permettre aux communes d'assurer ses obligations de fourrière animale prévues aux articles L211-24 et suivants du Code rural.

Cette convention est proposée au montant forfaitaire de 0.45 € par an et par habitant.

Sans remettre en cause le bien-fondé d'adhésion, Marie France Pellegrin tient à souligner le fort pourcentage d'augmentation d'année en année (12,5 % de 2018 à 2019).

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer la convention de fourrière 2019 avec la SPA.
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget, au chapitre 011.

Daniel Paccoud informe que les services de l'Etat nous consultent sur la longueur des voiries communales, la DGF étant impactée. Il sera important de répondre à la demande, sachant que les données annoncées sont inférieures à la réalité, compte-tenu que la dernière révision cadastrale laisse apparaître des voiries non classées dans le domaine public.

Daniel Paccoud rappelle l'importance de la commémoration du 11 novembre, s'agissant cette année du centenaire. La bibliothèque organise une conférence le 9 novembre au soir, Pomerium également prépare une exposition.

Nous sommes également sollicités pour imprimer des panneaux préparés par les archives du Département sur les monuments aux morts. Par ailleurs, il conviendra d'impliquer l'école afin que les enfants puissent avoir une participation active, par des lectures ou autres.

Le spectacle organisé au Domaine des Communes samedi 13 octobre par l'intermédiaire des bibliothèques de 9 communes a été de qualité. Les artistes ayant limité à 250 le nombre de spectateurs, cela a contraint à refuser des personnes.

Une dédicace aura lieu à la bibliothèque de Pommiers le jeudi 15 novembre, le soir du Beaujolais Nouveau.

Fin de conseil à 23h40.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochain Conseil Municipal : mardi 13 Novembre 2018 à 20 h 30, salle du conseil.